AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1112
FR0011466069-FS0481

31 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 31 mai 2017, la société par actions simplifiée Odyssée Venture[1] (26 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, pour le compte desdits fonds, 347 599 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché.

[1] Contrôlée par MM. Mathieu Boillet et Sébastien Sassolas qui ne détiennent aucune action EKINOPS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 369 797 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.